

MOTION DE SOUTIEN DU BARREAU DE BLOIS AU PERSONNEL DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

- Le Barreau de Blois **soutient le personnel** de la Protection Judiciaire de la Jeunesse qui reste mobilisé à la suite de la décision de la Direction Nationale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse d'un plan social entraînant le non renouvellement de 500 contrats d'éducateurs, psychologues ou assistants sociaux après le 31 août 2024.

Cette décision ne va qu'aggraver la situation déjà difficile des personnels visés par ces suppressions de poste et entraîner une surcharge de travail.

Quatre postes sont supprimés dans le Loir et Cher.

- Le Barreau de Blois **dénonce** de plus le manque de moyen qui conduit depuis quelques mois à ne pouvoir mettre en œuvre les mesures de placement ordonnées par le Juge des Enfants et non exécutées mettant les enfants dans une totale incertitude.

Cette situation aggrave la situation déjà précaire des personnels visés par ces suppressions de postes et révèle, à nouveau, l'absence de volonté de consacrer des moyens matériels et humains adaptés aux besoins de l'ensemble des services publics de la jeunesse de la protection de l'enfance et de la justice pénale des mineurs, ainsi qu'une conception de cette dernière axée sur le répressif au détriment de l'éducatif qui pourtant doit primer.

- **Le Barreau de Blois appelle tous les avocats à manifester leur soutien au personnel de la Protection Judiciaire de la Jeunesse lors de leur mouvement organisé le 19 septembre 2024.**